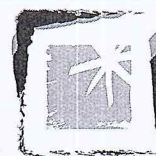


N° DEL/2024-075

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 17 juin 2024**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 juin, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 10 juin 2024

PRESENTS (32)

Délégués titulaires (30) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDUREAU Agnès, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOUILLON Ludivine, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. GONCALVES Jean-François, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VILLA Olivier.

Délégués suppléants (2) : M. BARDOT Claude, M. DELACOURT Alain.

ABSENTS EXCUSES

Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. DUBOIS Francis, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, Mme GUICHON Marion, M. VERBRUGGE Dominique, Mme VIDAL Dany, M. ZANETTI Fernand.

Pouvoirs (7) :

Mme AUDEGUIL Agnès a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
M. BACHELLERIE Jean-Louis a donné procuration à M. LANOIR Jean-Noël,
M. DUBOIS Francis a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme GUICHON Marion a donné procuration à Mme BOURRIER Annette,
Mme VIDAL Dany a donné procuration à M. LE GALL Thierry,
M. ZANETTI Fernand a donné procuration à M. BRETTE Gérard.

Secrétaire de séance : Mme BOUILLON Ludivine.

Objet : Convention de mise à disposition de service des services techniques de la Commune d'Egletons à la Communauté de Communes

M. le Président présente au Conseil Communautaire le projet de convention de mise à disposition de service avec la Commune d'Égletons, prévoyant que la Commune d'Égletons mette à la disposition de la Communauté de Communes de Ventadour-Égletons-Monédières le personnel des services municipaux pour des prestations d'interventions techniques d'entretien des espaces extérieurs de la Maison de l'Enfant et du site communautaire des Combes.

Le coût horaire appliqué est de 27€/heure mais pourra évoluer en fonction des tarifs municipaux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention de mise à disposition de personnes de la Commune d'Égletons à la Communauté de Communes annexée à la présente délibération,
- **Autorise** M. le Président à signer la convention et ses éventuels avenants, ainsi que tout document afférent à cet objet.

POUR : 39

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 18 juin 2024**

Le Président,



Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26

Charles FERRÉ